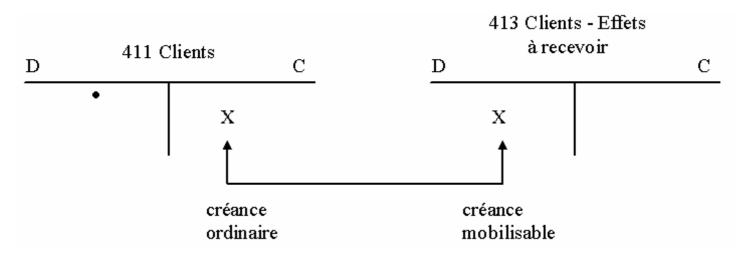
# <u>COMPTABILITE GENERALE</u> ETAPE 15 : LES EFFETS DE COMMERCEFACTURES D'AVOIR

# 1. LES EFFETS DE COMMERCE A RECEVOIR PAR LES FOURNISSEURS

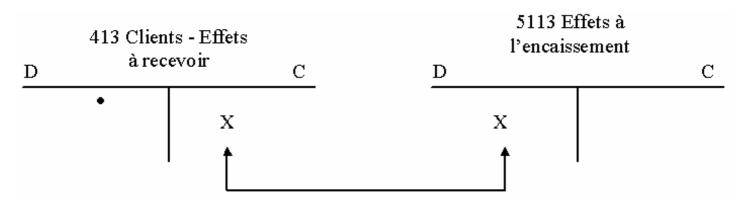
#### Règles comptables :

1. Lorsqu'un fournisseur accorde des **délais de règlement** à ses clients, il matérialise le crédit ainsi consenti par un **effet de commerce**. Pour le tireur ou le bénéficiaire, la lettre de change ou le billet à ordre sont des **effets à recevoir**.

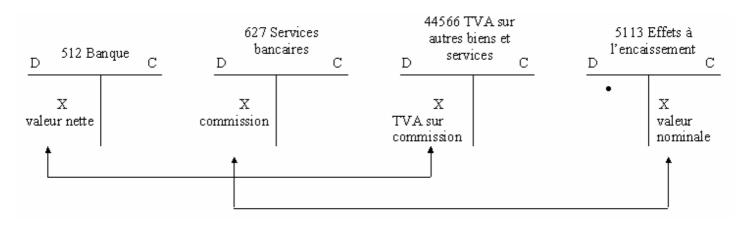
La création de l'effet de commerce n'éteint pas la **créance**, mais **change sa nature**. De créance ordinaire, elle devient **mobilisable**. Cette transformation se traduit dès l'entrée de l'effet en portefeuille.



2. Quelques jours avant l'échéance, le porteur endosse l'effet de commerce domicilié et le remet à sa banque, qui se charge de l'encaisser auprès de la banque du tiré. Durant cette période, l'effet n'est plus en portefeuille mais n'est pas encore encaissé. Cette situation est constatée par le compte 5113 Effets à l'encaissement.



**3.** Après paiement de l'effet, le bénéficiaire reçoit de sa banque un avis de crédit. Cet avis l'informe de l'encaissement de l'effet, des montants retenus pour la commission d'encaissement, et pour la TVA sur commission. La différence constitue la valeur nette versée.

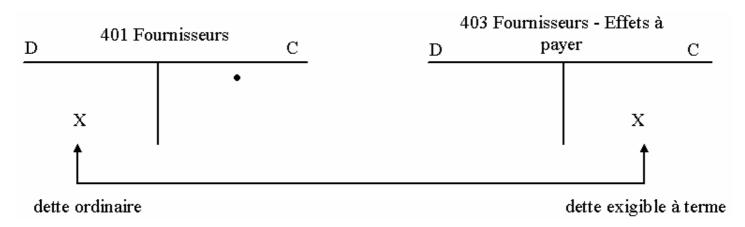


# 2. LES EFFETS A PAYER PAR LES CLIENTS

#### Règles comptables :

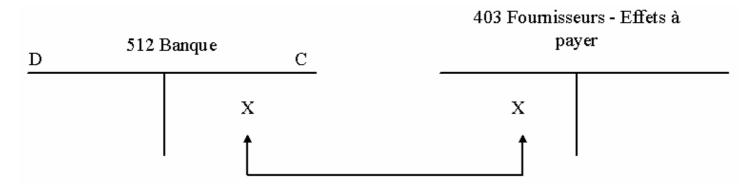
1. Pour le client, l'effet de commerce constitue un moyen de crédit, dont le paiement est fixé à une date déterminée par l'échéance. La lettre de change ou le billet à ordre sont pour le tiré des **effets à payer**. Leur création n'éteint pas la dette initiale, mais la transforme en **dette exigible à terme**.

Le compte 403 Fournisseur - Effets à payer constate cette modification.



Le compte **405 Fournisseurs d'immobilisations - Effets à payer** est utilisé dans le cas où la dette initiale a pour origine l'acquisition d'une immobilisation.

2. A l'échéance, par l'intermédiaire de sa banque, le tiré paie l'effet de commerce. A réception de l'avis de débit, il enregistre le règlement et l'extinction de la dette. Il ne supporte aucun frais.



# CAS<sub>1</sub>

Le 10 septembre, les Ets VALDY adressent à la plomberie DUBREUIL la facture n° 1212 accompagnée d'une traite à 60 jours pour acceptation.

Le 12 septembre, la traite est retournée acceptée par la plomberie DUBREUIL.

# Ets VALDY

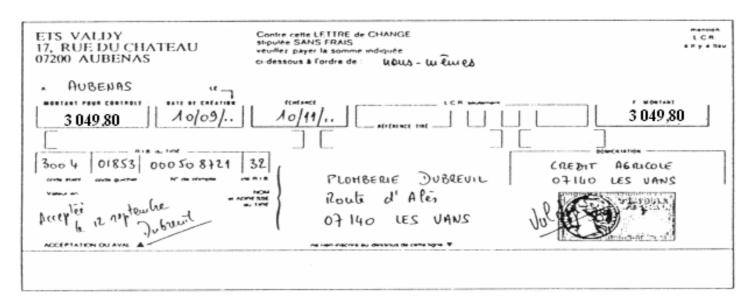
17, rue du château 07200 AUBENAS

> RECUE LE : 10/09

DOIT Plomberie DUBREUIL Route d'Alès 07140 LES VANS

FACTURE Nº 1212 Aubenas, le 10/09/19.

DESIGNATION	QTE	PU	MONTANT
TUYAU CUIVRE 8/10	50	32,00	1 600,00
TUYAU CUIVRE 10/12	25	38,00	950,00
	MONT	ANTHT	2 550,00
	TV.	A 19,6 %	499,80
	NET A	PAYER	3 049,80
	FIN	DE MOIS	



Observez ces documents en vous situant chez les Ets VALDY.

# **ANALYSE**

- Qui est le fournisseur ? Ets VALDY
- Qui est le client ? Plomberie DUBREUIL
- Quelle est la nature de la facture ? Vente de matières premières (marchandises) ou produits finis
- Quelle mention est notée sous le net à payer ? Fin de mois
- Que signifie-t-elle ? Que le règlement peut s'effectuer en fin de mois

- La traite est-elle acceptée par le client ? Oui, en date du 12/09
- Son acceptation modifie-t-elle la créance initiale ? Oui
- Précisez sa nouvelle nature ? Le client reconnaît devoir cette somme au fournisseur
- Qui est le bénéficiaire de l'effet de commerce ? Le fournisseur
- Qui doit payer l'effet de commerce ? La Plomberie DUBREUIL
- Précisez la nature de cet effet ? C'est une traite (lettre de change)
- Quelle est la date d'échéance ? Le 10/11

# TRAITEMENT COMPTABLE CHEZ LE FOURNISSEUR

DATE	N° PIECE	N° COMPTE	INTITULE	DEBIT	CREDIT
10/09	1212	411	Vente – client DUBREUIL	3 049.80	
		707			2 550.00
		44571			499.80
12/09		413	Règlement par traite du client DUBREUIL	3 049.80	
		411			3 049.80

Contrôlez que total débit = total crédit.

#### Quels comptes enregistrent:

- la modification de la créance initiale ? Le compte 413 Clients Effets à recevoir
- l'acceptation de l'effet ? Aucun compte simple renvoi de la traite acceptée par le client au fournisseur.

Codifiez l'enregistrement de la lettre de change dans le même bordereau de saisie des Ets VALDY.

Contrôlez que total débit = total crédit.

#### TRAITEMENT COMPTABLE CHEZ LE CLIENT

Codifiez l'enregistrement de la facture dans le bordereau de saisie de la plomberie DUBREUIL.

DATE	N° PIECE	N° COMPTE	INTITULE	DEBIT	CREDIT
10/09	1212	607	Achat au fournisseur VALDY	2 550.00	
		44566		499.80	
		401001			3 049.80
12/09		401001	Acceptation traite VALDY concernant la facture 1212	3 049.80	
		403			3 049.80

Contrôlez que total débit = total crédit.

# Quels comptes enregistrent:

- la modification de la dette initiale ? 403 Fournisseur, effets à payer
- l'acceptation de l'effet ? aucun

Codifiez l'enregistrement de la lettre de change dans le même bordereau de saisie de la plomberie DUBREUIL.

Contrôlez que total débit = total crédit.

Le 2 novembre, les Ets VALDY remettent à leur banque, la Société Générale, l'effet pour encaissement.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE	femise LCR. BOR * encalssement * > LCC. BOC * escompte *
NK AUBENAS LO131814	u
date: 2 hovembe nomet adress	e du déposant
	ETS VALDY
	17, rue du chateau
libellé alphabétique decidant, #21 caractères!	07200 AUBENAS
tiré et lieu de paiement échéance montant	tiré et lieu de paiement échéance montant
DUBREUIL LES MANS 10/11 3 1149 811	report
302/2010	
sous total & reporter	
10 10 10 10 14 18 3 16 15 16171 L 1 1 1 1	montant total 3 049,80 €,
visa de la Société Générale : date et signaturé d	oudy sera edressé ultérieurement.
11580 04-89	546,830

Observez ce bordereau de remise d'effets à l'encaissement en vous situant chez les Ets VALDY.

# **ANALYSE**

Quel est le montant de l'effet remis à l'encaissement ? 3 049,80 €

L'effet est-il toujours en portefeuille ? Non, l'entreprise VALDY demande son encaissement à la banque auprès du client DUBREUIL

La somme a-t-elle été encaissée ? Non

# TRAITEMENT COMPTABLE CHEZ LE FOURNISSEUR

Codifiez cette opération dans le bordereau de saisie des Ets VALDY.

DATE	N° PIECE	N° COMPTE	INTITULE	DEBIT	CREDIT
02/11	RETR	5113	Remise à l'encaissement Traite sur DUBREUIL	3 049.80	
		413			3 049.80

Contrôlez que total débit = total crédit.

# **CAS 3**

Le 16 novembre, la Société Générale adresse aux Ets VALDY l'avis de crédit correspondant à l'encaissement de la traite.

SOCIETE GENERALE			ETS VALDY 17 RUE DU CHATEAU 07200 AUBENAS
			AVIS DE CREDIT
OPERATION	DEBIT	CREDIT	LIBELLE
16/11/		3 049,80	EFFET A L'ENCAISSEMENT ECH. 10/11/
	15,60		FRAIS D'ENCAISSEMENT
	3,06		TVA/FRAIS D'ENCAISSEMENT
		3 031,14	TOTAL CREDIT

Observez cet avis de crédit en vous situant chez les Ets VALDY.

# **ANALYSE**

- Quelle est la valeur nominale de l'effet ? 3 049,80 €
- Quelle est la valeur portée en compte ? 3 031,14 €
- A combien s'élève la différence ? 18,66 €
- A quelles retenues correspond-elle ? La commission HT+ TVA sur commission

Le 14 novembre, le Crédit Agricole adresse à la plomberie DUBREUIL l'avis de crédit correspondant au paiement de la traite.

CREDIT AGE	COLE	PLOMBERIE DUE	REUIL ROUTE D'ALES 07140 LES VANS	
AVIS DE DEBIT				
<b>OPERATION</b> 14/11/	<b>DEBIT</b> 3 049,80	CREDIT	LIBELLE PAIEMENT EFFET ECH. 10/11/	
3 049,80 TOTAL DEBIT				

Observez cet avis de débit en vous situant chez la plomberie DUBREUIL.

#### **ANALYSE**

- Quelle est la valeur nominale de l'effet ? 3 049,80 €
- Quelle est le montant prélevé par la banque ? 3 049,80 €

#### TRAITEMENT COMPTABLE CHEZ LE FOURNISSEUR

Quels comptes enregistrent:

- le nominal de l'effet ? 5113 Effet à l'encaissement
- les frais d'encaissement ? 627 Services bancaires
- la TVA sur les frais d'encaissement ? 44566 Etat TVA déductible sur autres biens et services
- la valeur en compte ? 512 Banque

Codifiez cette opération dans le bordereau de saisie des Ets VALDY.

DATE	N° PIECE	N° COMPTE	INTITULE	DEBIT	CREDIT
16/11	AVCR	512	Avis d'encaissement traite DUBREUIL	3 031,14	
		627		15,60	
		44566		3,06	
		5113			3 049,80

#### TRAITEMENT COMPTABLE CHEZ LE CLIENT

Codifiez cette opération dans le bordereau de saisie de la plomberie DUBREUIL.

DATE	N° PIECE	N° COMPTE	INTITULE	DEBIT	CREDIT
14/11	AVDB	403	Avis de débit – traite VALDY	3 049.80	
		512			3 049.80

Contrôlez que total débit = total crédit

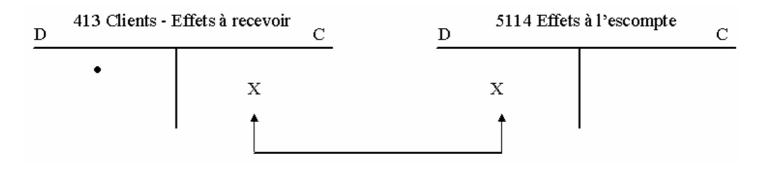
#### 3. L'ESCOMPTE DES EFFETS DE COMMERCE

#### Règles comptables :

1. Si l'effet de commerce est un moyen de paiement à terme pour le client, il constitue pour le fournisseur la possibilité d'obtenir immédiatement de l'argent de sa banque en le **négociant avant l'échéance**. Cette négociation, appelée escompte, transfère la propriété de l'effet de commerce à la banque. En contrepartie, la banque verse les fonds et prélève une retenue appelée **agios**.

Lors de la remise à l'escompte, le porteur endosse l'effet de commerce à l'ordre de sa banque. Un certain temps s'écoule entre la sortie du portefeuille et le versement des fonds.

Cette situation est constatée par le compte 5114 Effets à l'escompte.

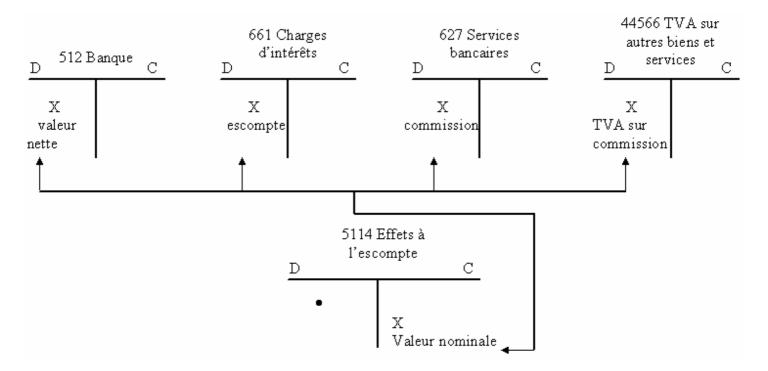


2. Un avis de crédit de la banque informe le bénéficiaire du versement des fonds. La différence entre la valeur nominale de l'effet et des agios constitue la valeur nette.

#### **VALEUR NETTE = VALEUR NOMINALE - AGIOS**

#### Les agios regroupent :

- l'escompte : intérêts des fonds versés par anticipation ;
- une commission d'escompte : rémunération du service rendu ;
- la TVA sur commission (au taux normal).



# **EXERCICE**

La société LEGRAND vous communique les opérations qu'elle a réalisées au mois de septembre.

#### Travail à faire :

- Comptabilisez dans le journal de la société LEGRAND :
  - o la création des effets de commerce,
  - o remise à l'encaissement ou à l'escompte.
- Calculez le montant des agios des effets remis à l'escompte le 25/09.
- Comptabilisez les avis d'encaissement et d'escompte.
- Présentez le compte client effet à recevoir : (ancien solde : 10 770 €).
  - o 02/09 Tiré sur Malhomme une traite de 6 000 € au 30 décembre.
  - o 03/09 Tiré sur Pradalier une traite de 12 000 € au 28 février.
  - o 04/09 Calsat a souscrit un billet à mon ordre de 1 720 € au 30 décembre.
  - o 06/09 Remis à l'encaissement, au C.C.F., la traite de Taqui 520 €.
  - o 07/09 Tiré sur Jeanjean un effet de 7 100 € au 30 septembre.

- o 08/09 Remis à l'escompte, à la B.N.P., l'effet de Pradalier.
- Remis à l'encaissement, à la B.N.P., le billet à ordre de Marty 10 250 €.
- 0 10/09 Reçu avis d'encaissement de l'effet sur Taqui comportant le nominal de l'effet diminué des frais d'encaissement 40 € et la TVA sur frais 7,84 €.
- o 15/09 Reçu d'escompte de l'effet Pradalier comportant le nominal, les intérêts 120 €, les frais d'escompte 60 € et la TVA sur frais à 19,6%.
- o 20/09 Reçu l'avis d'encaissement de l'effet sur Marty comportant le nominal de l'effet diminué des frais d'encaissement 40 € et la TVA sur frais 7,84 €.
- o 25/09 Remis tous les effets à échéance au 30 septembre à l'encaissement.
- Remis tous les autres effets en portefeuille à l'escompte.
- 01/10 Reçu de la banque l'avis d'escompte comportant le nominal de chaque effet diminué des intérêts à 16 % l'an, des frais d'escompte à 60 € par effet et la TVA sur frais à 19,6 %.
- 02/10 Reçu l'avis d'encaissement de l'effet sur Jeanjean comportant le nominal de l'effet diminué des frais d'encaissement 40 € et la TVA sur frais 7,84 €.

			BORDEREAU DE SAISIE		
DATE	N° PIECE	N° CPTE	LIBELLE	DEBIT	CREDIT
02/09	TRAI	413	Traite sur MALHOMME échéance 30/12	6 000.00	
		411			6 000.00
03/09		413	Traite sur PRADALIER échéance 28/02	12 000.00	
		411			12 000.00
04/09		413	BAO de CALSAT échéance 30/12	1 720.00	
		411			1 720.00
06/09		5113	Remise à l'encaissement traite sur TAQUI	520.00	
		413			520.00
07/09		413	Traite sur JEANJEAN échéance 30/09	7 100.00	
		411			7 100.00
08/09		5114	Remise à l'escompte traite sur PRADALIER	12 000.00	
		413			12 000.00
08/09		5113	Remise à l'encaissement BAO MARTY	10 250.00	
		413			10 250.00
10/09		512	Avis d'encaissement traite sur TAQUI	472.16	
		627		40.00	
		44566		7.84	
		5113			520.00
15/09		51	Avis d'escompte traite sur PRADALIER	11 808.24	
		661		120.00	
		627		60.00	
		44566		11.76	
		5114			12 000.00
20/09		512	Avis d'encaissement BAO MARTY	10 202.16	
		627		40.00	
		44566		7.84	
		5113			10 250.00
25/09		5113	Remise à l'encaissement Traite sur JEANJEAN	7 100.00	
		413			7 100.00
25/09		5114	Remise à l'escompte traite sur MALHOMME	6 000.00	
		413			6 000.00

25/09	5114	Remise à l'escompte BAO CALSAT	1 720.00	
	413			1 720.00
01/10	512	Avis d'escompte traite sur MALHOMME et BAO CALSAT	7 247.09	
	661		329.39	
	627		120.00	
	44566		23.52	
	5114			7 720.00
02/10	512	Avis d'encaissement traite sur JEANJEAN	7 052.16	
	627		40.00	
	44566		7.84	
	5113			7 100.00

# 413 Clients – Effets à recevoir

DEBIT			CREDIT
SD	10 770.00	06/09	520.00
02/09	6 000.00	08/09	12 000.00
03/09	12 000.00	08/09	10 250.00
04/09	1 720.00	25/09	7 100.00
07/09	7 100.00	25/09	6 000.00
		25/09	1 720.00
Total	37 590.00		37 590.00

Calcul des agios de la remise à l'escompte du 25/09

Nombre de jours entre le 25/09 et le 30/12 : 5 (septembre) + 31 (octobre) + 30 (novembre) + 30 (décembre) = 96

Agios : 7720 \* (96/360) \* 16% = 329.39

TVA 19,6 % : 120 \* 19.6 % = 23.52

Frais d'escompte : 60 \* 2 = 120.00 Net : 7720 - 329.39 - 120.00 - 23.52 = 7247.09